



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf, du mois de janvier, à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville à Bretteville l'Orueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle de THUE ET MUE

En exercice : 33

Date de convocation : 23/01/2025

**PRESENTS** : M. Michel LAFONT, M. Cyril AUBERT-GEOFFROY, M. Jean-Pierre BALAS, Mme Jocelyne COUE DA SILVA, M. Jean-Louis DANOIS, M. Franck de SAINT ROMAN, Mme Noémie FOIN, Mme Muriel GAGER, Mme Flavie HERPIN, Mme Véronique HULMEL, Mme Nelly LAVILLE, Mme Mathilde LEJEUNE, Mme Cécile LEMARCHAND, Mme Lalia LESAGE, Mme Myriam LETELLIER, M. Didier LHERMITE, M. Mickaël LHOTELLIER, Mme Cécile PARENT, M. Thierry PITEL, Mme Agnès SOLT, Mme Marie THEAULT, M. François TOUYON, Mme Marie-Claude VERGNAUD,

**POUVOIRS** : M. Jérôme BENOIST à Mme Myriam LETELLIER, Mme Sarah IUNG à Mme Nelly LAVILLE, M. Dominique MARIE à Mme Cécile LEMARCHAND, Mme Sabrina SERGEANT à M. François TOUYON, M. François THORETTON à M. Franck de SAINT ROMAN, Mme Laurence TROLET à M. Michel LAFONT,

**ABSENT** : M. Michel GLINEL, M. Olivier GRASSI, M. Patrice KARCHER, M. Benoît VICTOR

Secrétaire de séance : M. Cyril AUBERT-GEOFFROY

Présents : 23

Votes exprimés : 29

### I. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Cyril AUBERT-GEOFFROY est élu secrétaire de séance

### II. ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 10 DECEMBRE 2024

Le procès-verbal du 10 décembre 2024 est adopté à l'unanimité

### III. DON AU PROFIT DE MAYOTTE

Rapporteur : Agnès SOLT, *maire adjointe en charge des affaires sociales*

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, la commune de Thue et Mue souhaite participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Thue et Mue tient à apporter son soutien financier à hauteur de 2 000 € et sa solidarité à la population de Mayotte en aidant une association locale.

M. Thierry PITEL, qui a passé plusieurs années à Mayotte, connaît une association de Rugby qui œuvre auprès des enfants pour les accompagner dans la reconstruction de Mayotte. Elle pourrait recevoir une partie du montant proposé, par exemple un quart c'est-à-dire 500 euros. Il se porte garant de l'utilisation de la somme et apportera au conseil municipal précisément ce à quoi l'argent a servi.

M. Michel LAFONT demande au conseil ce qu'il en pense.

M. Franck de SAINT ROMAN est satisfait de la proposition d'accompagner la population de Mayotte, cela correspond à une demande de M. François THORETTON et de lui-même pour laquelle la seule réponse négative de Thierry PITEL a été formulée. En supprimant les vœux dans certaines communes déléguées, on aurait pu apporter une aide plus importante, deux ou trois fois plus.

Mmes Muriel GAGER et Cécile PARENT demandent dans quelles communes M. Franck de SAINT ROMAN aurait supprimé les vœux ? Ceux des petites communes et ne laisser les vœux que dans les grandes ?

M. Thierry PITEL répond qu'il ne faut pas négliger nos populations et les moments conviviaux avec elles, au profit de Mayotte.

Mme Lalia LESAGE se pose la question de comment sera utilisé précisément la somme de 1 500 euros par la protection civile.

M. Michel LAFONT répond qu'il ne sait pas précisément quelle en serait l'utilisation. Cette association agréée et avec un partenariat avec l'AMF accompagne la population dans tous les domaines.

M. François TOUYON estime qu'il serait intéressant de verser la totalité de la somme à l'association de Rugby pour laquelle on aura précisément un retour quant à son utilisation.

Mme Véronique HULMEL est d'accord avec M. François TOUYON.

M. Michel LAFONT propose donc d'attribuer une subvention de 2 000 euros à l'association de Rugby de Mayotte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité, décide :

- DE VERSER une subvention d'un montant de 2 000 € au rugby club Mamoudzou – BP 1313 – 97600 MAMOUDZOU MAYOTTE - afin de venir en aide aux sinistrés,
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

#### IV. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES

Rapporteur : Didier LHERMITE, maire adjoint en charge des finances et de l'administration générale

#### DECISION DU MAIRE

Le maire a pris les décisions suivantes au cours du mois de décembre 2024 :

N° ARRETE	DATE	OBJET	LIBELLE FOURNISSEURS	MONTANT TTC
2024 - 141 C	04/12/24	Arrêté du maire portant délégation de fonctions et de signature de conseillère municipale déléguée en charge des relations à la population pour la commune déléguée de SAINTE CROIX GRAND TONNE - Mme Mathilde LEJEUNE		
2024 - 142 C	04/12/24	Achat de clefs pour l'école maternelle à Bretteville l'Orgueilleuse afin de l'intégrer au schéma général de clefs	CLEF STYLE	1 555,10 €
2024 - 143 C	04/12/24	Confection d'une bâche pour bac à sable pour le sautoir à Bretteville l'Orgueilleuse	DURAND	1 129,61 €
2024 - 144 C	04/12/24	Mise en conformité de la protection incendie des bâtiments communaux	M²Incendie	4 095,14 €
2024 - 145 C	09/12/24	Création de trois places de parking supplémentaires au Studio à Bretteville l'Orgueilleuse	LECHEVALIER Terrassement	3 888,00 €
2024 - 146 C	09/12/24	Transfert de fioul de la salle des fêtes de Cheux vers l'école de Cheux.	VIDANGES SERVICES	2 508,00 €
2024 - 147 C	11/12/24	Pour la fête de la musique de 2025 spectacle "Philly's Hot Loaders"	TOHU BOHU	2 560,00 €
2024 - 148 C	11/12/24	Le contrat pour le concert de Couleur Terre le 4 octobre 2025 pour l'ouverture de la saison culturelle,	TOHU BOHU	2 560,00 €
2024 - 149 C	18/12/24	Décision d'ester en justice pour le contentieux avec Franck de SAINT ROMAN		
2024 - 150 C	18/12/24	Décision d'ester en justice pour le contentieux avec François THORETTON		
2024 - 151 C	18/12/24	Achat de panel LED et ampoules pour les écoles	NOLLET	1 427,76 €
2024 - 152 C	18/12/24	Achat baies et blocs d'ambiance	NOLLET	2 351,52 €
2024 - 153 C	19/12/24	Achat d'électrodes adultes et enfants multisites pour les défibrillateurs installés	SCHILLER France	1 197,60 €
2024-154 C	19/12/24	Achat du logiciel MA-IA (logiciel de création de marchés publics)	PYXIS Support	5 952,00 €
2024-155 C	20/12/24	Accompagnement à la réalisation document unique Risques Professionnels	PFC 2 S	10 980,00 €
2024-156 C	20/12/24	Formation assistants de prévention	PFC 2 S	4 616,00 €
2024-157 C	20/12/24	Diagnostic RPS - entretiens	PFC 2 S	6 660,00 €

Le maire rend ainsi compte des décisions prises.

#### V. ANNULATION D'UNE CAUTION POUR LA MAISON DE SANTE

Rapporteur : Didier LHERMITE, maire adjoint en charge des finances et de l'administration générale

A la clôture du budget de la maison de santé, la trésorerie nous a informé qu'il restait une caution encaissée en septembre 2013 d'un montant de 83,58 € HT au nom de Corinne MARTEL.

Cette caution par suite de la clôture du budget annexe Maison de Santé, le 31 décembre 2024, a été transféré au budget principal de la commune de Thue et Mue.

La personne ayant quitté les locaux depuis plus de quatre ans, la prescription quadriennale s'applique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER le non-remboursement de la caution de Madame Corinne MARTEL d'un montant de 83,58€
- D'AUTORISER le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

## VI. RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Rapporteur : Didier LHERMITE, maire adjoint en charge de l'administration générale et des finances

### I - Introduction

Le rapport d'orientation budgétaire a été consacré par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). Ce document, structuré autour du contexte macroéconomique et financier, de l'état des finances publiques françaises, et de celui des collectivités territoriales en particulier, a vocation à être le support du débat d'orientation budgétaire.

Les orientations budgétaires 2025 de Thue et Mue s'inscrivent dans une stratégie financière guidée par une section de fonctionnement maîtrisée au service d'un programme d'investissement ambitieux.

Le projet de budget 2025 s'inscrit dans un environnement économique et politique complexe, marqué notamment par l'absence de loi de finances 2025. Les éléments du Rapport d'orientation budgétaire 2025 intègre des éléments du premier PLF.

### II - Contexte général

Plusieurs données de base sont présentées au début de ce document d'orientations budgétaires pour tenter de mieux apprécier le contexte général impactant l'élaboration du budget 2025 de la commune.

#### 1) Contexte économique général

##### La croissance

La Banque de France a relevé mardi 17 septembre sa prévision de croissance à 1,1 % pour l'économie française en 2024, contre 0,8 % attendue jusqu'à présent.

Avec un produit intérieur brut (PIB\*) en progression de 0,4% sur la période juillet-septembre 2024, l'économie française a continué de progresser au 3<sup>ème</sup> trimestre selon l'INSEE, stimulée notamment par les Jeux olympiques et paralympiques. Cette hausse trimestrielle se situe au même niveau que celle de la zone euro, et place la France entre l'Allemagne (+ 0,2 %) et l'Espagne (+0,8 %).

Le solde de la balance commerciale en 2024 continue de s'améliorer au 2<sup>ème</sup> semestre 2024, mais reste déficitaire (-90 Mds € en 2023)

\*Le PIB étant la création de richesse d'un pays (tous les chiffres d'affaires moins les consos intermédiaires ayant servi à cet production (hors personnel) + les impôts

Enfin, l'INSEE prévoit une croissance nulle pour le 4<sup>ème</sup> trimestre.

	Données INSEE			Données PLF 2025 (1 <sup>ère</sup> version)	
	2024 T1	2024 T2	2024 T3	2024	2025
PIB	0,2	0,2	0,4	1,1 %	1,1 %
Importations	0,1	0,1	-0,7	-1,1 %	2,6 %
Exportations	0,6	0,5	-0,5	2,1 %	3,4 %

Dép. conso. des ménages	0,1	0,0	0,5	0,7 %	1,3 %
-------------------------	-----	-----	-----	-------	-------

La prévision de croissance en 2025 s'élèverait à 1,1% selon le 1<sup>er</sup> PLF, et serait essentiellement tirée par le redressement de la demande intérieure privée, dans un contexte de poursuite de la baisse de l'inflation. L'investissement se stabiliserait, tant pour les ménages que pour les entreprises, grâce à la détente des conditions de financement.

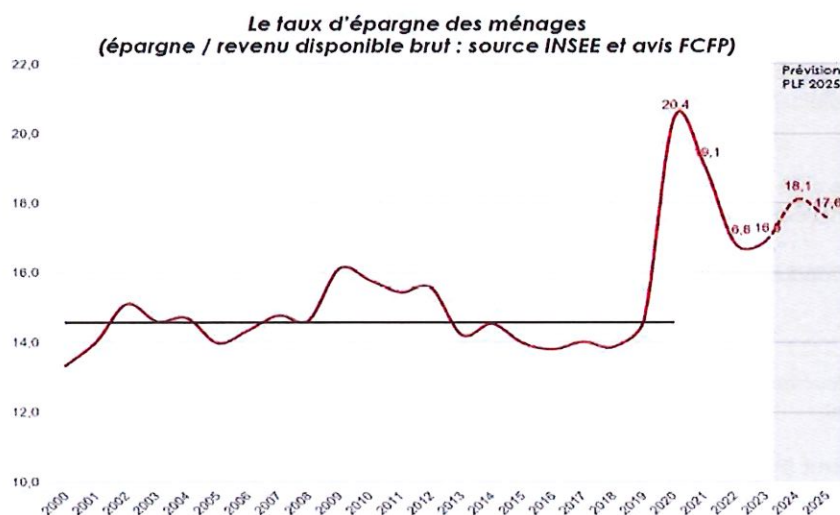
La Banque de France situe la prévision de croissance à 0,9% à fin décembre 2024. Le Haut Conseil des Finances Publiques « considère que la prévision de croissance (initialement prévue à 1,1 %) est un peu élevée compte tenu de l'orientation restrictive du scénario de finances publiques associé, qui se traduit par des mesures de hausse des prélèvements obligatoires atteignant un point de PIB et par un repli de la demande publique.

En dépit du soutien que peut apporter la baisse des taux d'intérêt (passés de 4,3% fin 2023 à 3,3% fin 2024), une accélération apparaît donc optimiste au regard des indications données par les enquêtes de conjoncture disponibles.

En %	2020	2021	2022	2023*	2024	2025	2026	2027	2028
Evolution en volume du PIB	-7,4	6,9	2,6	1,1	1,1	1,1	1,4	1,5	1,5

Projet de Loi de Finances pour 2025

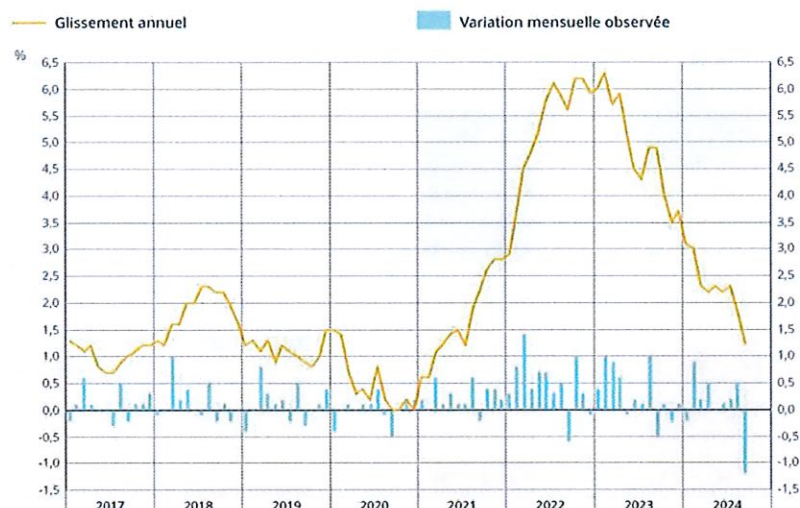
\*2023 corrigés des jours ouvrables. Or cette correction, la croissance du PIB s'est élevée à +0,9 % en 2023



Le revenu disponible brut est le montant restant aux ménages, (incluant les revenus du patrimoine et prestations sociales) après paiements des impôts et cotisations sociales.

### L'inflation

Après deux années de hausse marquée de l'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac (5,3 % en 2022 et 4,8 % en 2023), 2024 s'est caractérisée par un fort reflux. Elle est effectivement passée de 6,3 %, au moment du pic de février 2023 à 1,3 % sur 1 an à fin novembre 2024, chiffre qui n'avait pas été atteint depuis juillet 2021, avant la montée des tensions inflationnistes avec la reprise post Covid.



Cette baisse de l'inflation est liée principalement à la décade des composantes énergétique et alimentaire.

Pour autant, cette rapide baisse de l'inflation n'efface pas les 12 % de hausse de l'IPC au cours des trois dernières années (entre septembre 2021 et septembre 2024) dont 28 % de hausse pour les seuls prix de l'énergie et 21 % pour ceux de l'alimentaire.

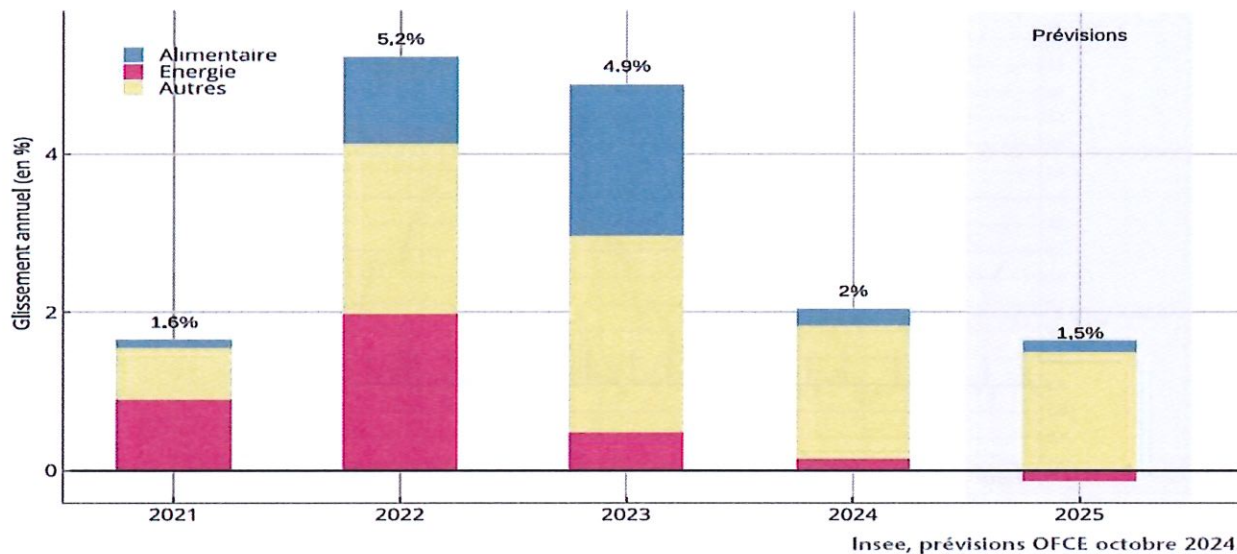
En %	2024	2025	2026	2027	2028
IPC (Indice des prix à la consommation)	2,1	1,8	1,75	1,75	1,75
IPC hors tabac PLF 2025 et PSMT*	2,0	1,8	1,75	1,75	1,75
IPCH (harmonisé et hors tabac) comparatif européen	2,5	1,9	n.d.	n.d.	n.d.

Données du PLF 2025 / \* Plan budgétaire et structurel à moyen terme

L'hypothèse du gouvernement d'un inflation moyenne de 2,1 % sur 2024 correspond à une remontée de l'inflation en glissement annuel de l'ordre de 1,8 % sur les derniers mois de l'année.

La prévision d'inflation du projet de loi de finances 2025 semble ainsi élevée.

Pour l'OFCE (Observatoire Français des Conjonctures Économiques), l'indice des prix à la consommation s'établirait à 1,5 % en moyenne annuelle pour 2025.

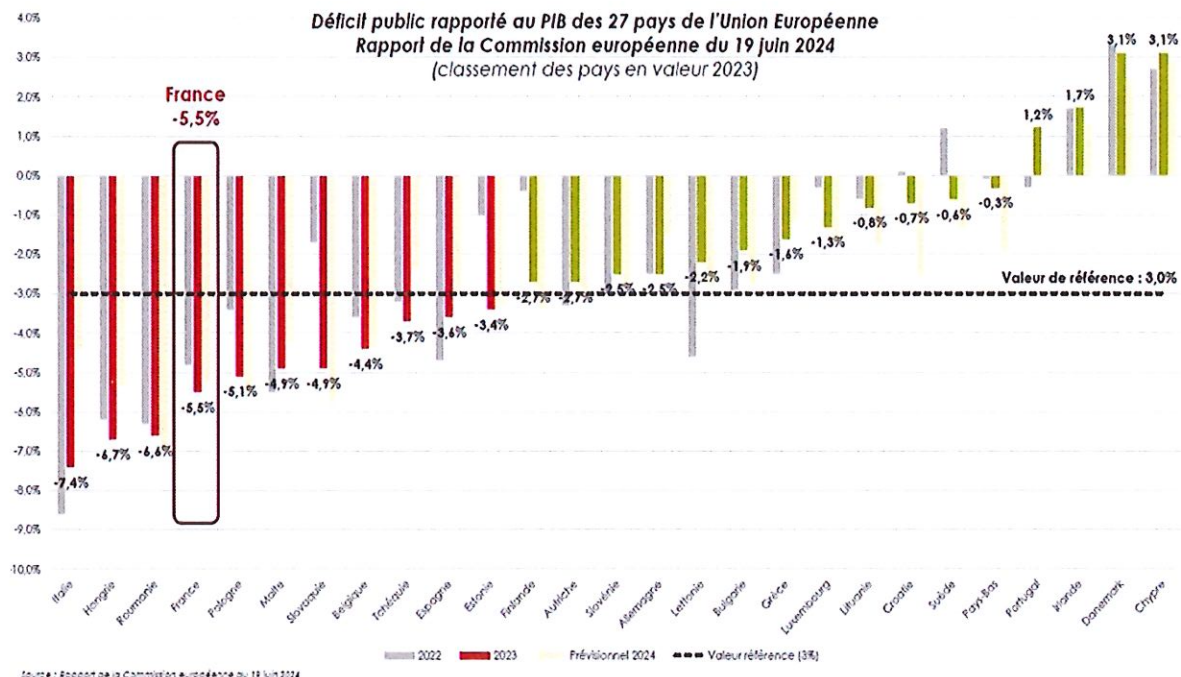


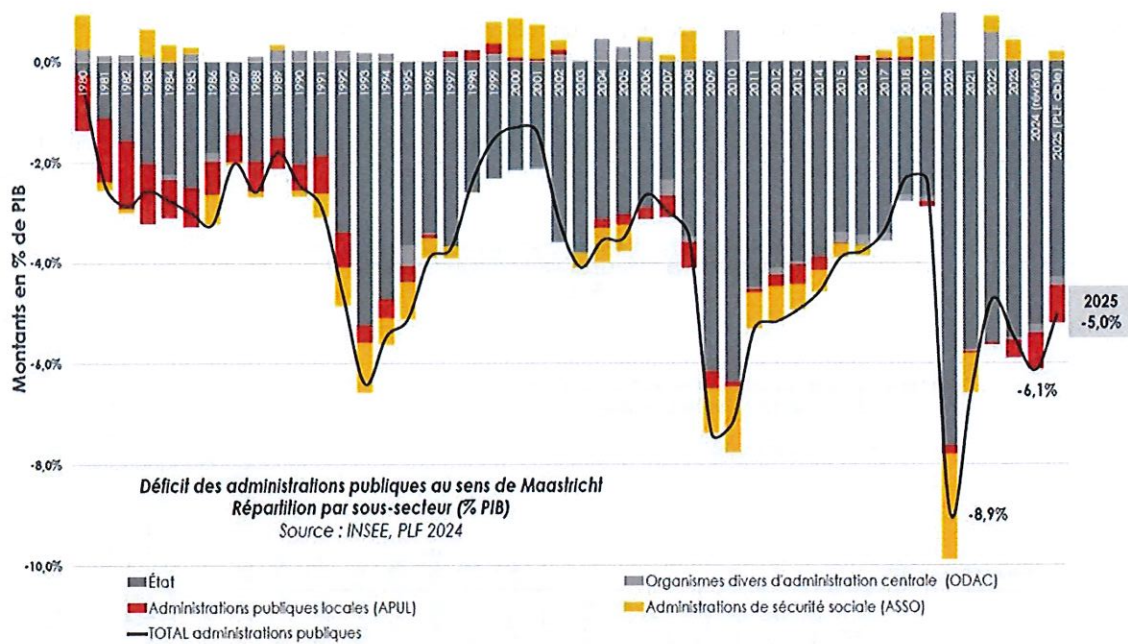
### Le déficit public

Le Haut Conseil des Finances Publiques constate que le déficit public pour 2024, prévu à 4,4 points de PIB en projet de loi de finances pour 2024 est désormais prévu à 180 mds d'euros soit 6,1 points, soit une augmentation de 1,7 point de PIB par rapport à la prévision initiale (soit 51 Mds d'€) et une dégradation de 0,6 point par rapport à 2023 (soit 18 Mds d'€). Et ce, malgré une revalorisation à la hausse de la croissance (donc du PIB) en 2024.

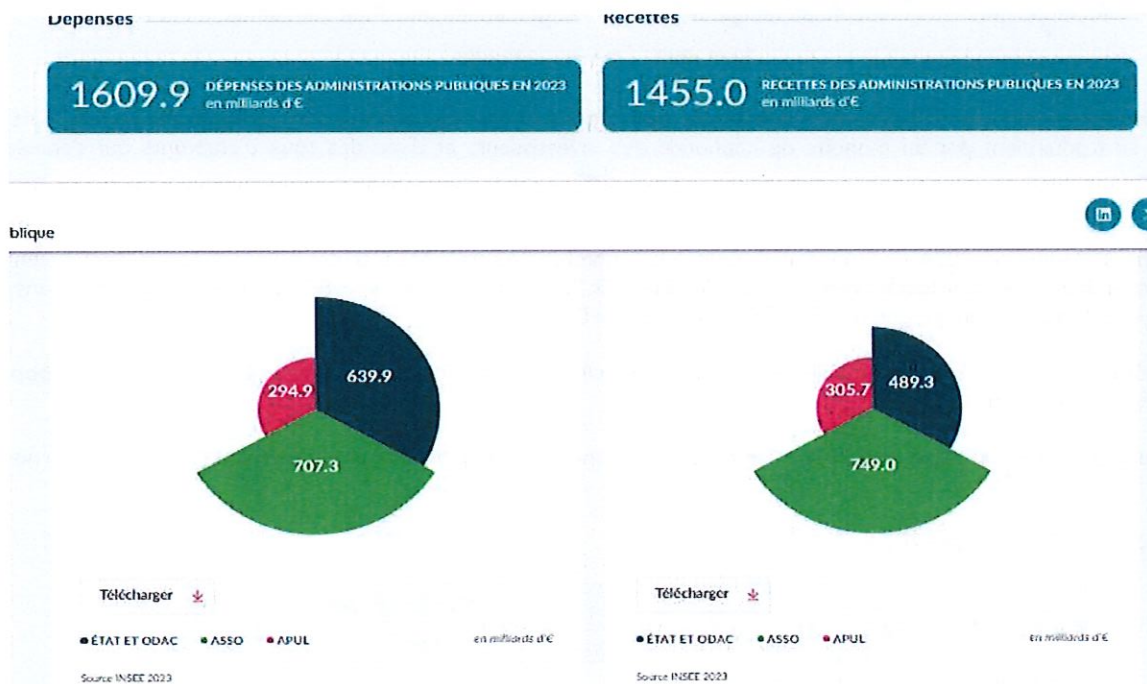
Le projet de loi de finances pour 2025 invalidé, prévoyait un déficit public égal à 5,2 % du PIB mais le Gouvernement l'a déjà ramené à 5 % par amendement au cours du débat parlementaire.

Sans les mesures d'économies du projet de loi de finances pour 2025 invalidé, le déficit pourrait atteindre 7 % en 2025 en tenant compte de l'évolution naturelle de la dépense, liée à l'inflation et au vieillissement de la population.





## SOLDE DES FINANCES PUBLIQUES fin 2023 toutes administrations confondues



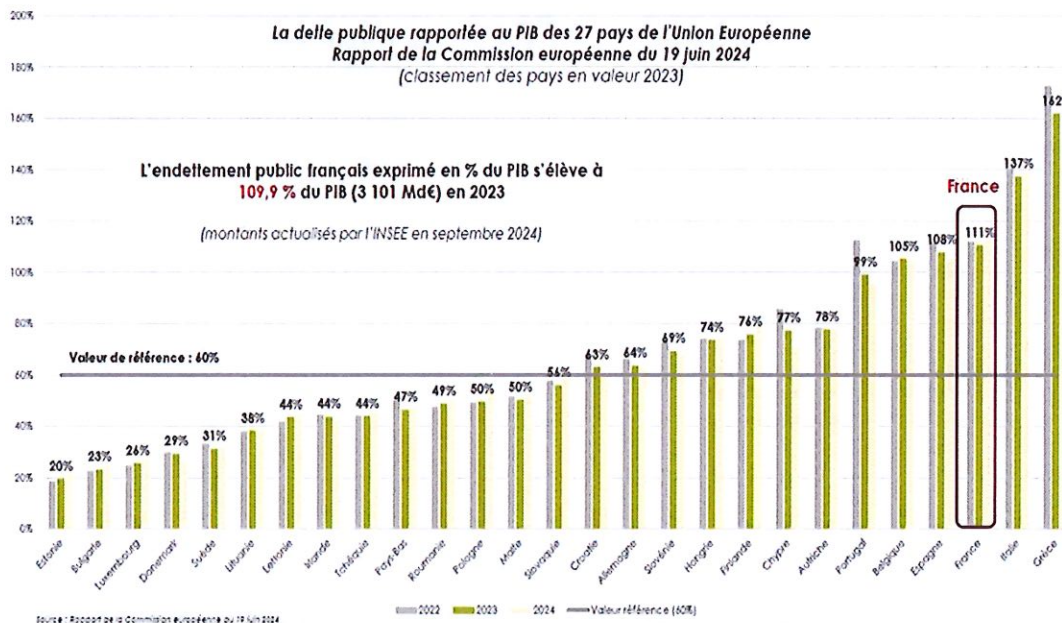
- **ODAC** : Organisme divers d'Administration Centrale : Etablissements publics contrôlés ou financés par l'Etat (détention de 51% dans le secteur public, ou participation dans le secteur privé).
- **ASSO** : Administration de Sécurité Sociale : régime de sécurité sociale, régime de retraite complémentaire, assurance chômage, ....
- **APUL** : Administrations Publiques Locales : Collectivités territoriales, +SDIS ...

Soit un déficit 2023 de 154 Mds d'euros (5,49 %) pour un PIB de 2 805,7 Mds €  
 Pour 2024 il est attendu un déficit de 185 Mds d'euros (6,1%) pour un PIB de 3 030 Mds €  
 Le déficit annuel de la France se comble par recours à l'emprunt.  
 Le montant de la dette sera au 31/12/2024 sera de 3 303 Mds d'euros (soit 113,7 % du PIB)

Le coût de la dette au 31/12/2024 est estimé à 53 Mds d'€ (soit un taux moyen de 1,6%)

L'Etat rembourse sa dette en totalité à l'échéance

Depuis 2023, le taux à 10 ans a oscillé entre 2,5 % et 3,5 %, il semble se stabiliser autour de 3 % sur fin 2024, ce qui va mécaniquement augmenter le coût de la dette, puisque les taux il y a 10 ans étaient de 1 %.



Cette augmentation continue pose problème à long terme, pouvant faire naître des craintes sur nos capacités de remboursement. Ces craintes se traduiraient par un manque de confiance des investisseurs et donc des taux d'emprunts qui s'envoleraient.

## 2) Emploi

En moyenne au 3<sup>ème</sup> trimestre 2024, en France métropolitaine, le nombre de personnes inscrites à France Travail (ex Pôle Emploi) et tenues de rechercher un emploi (catégories A, B, C) s'établit à 5 123 700. Parmi elles, 2 814 000 personnes sont sans emploi (catégorie A) et 2 309 700 exercent une activité réduite (catégories B, C).

Le taux de chômage au sens du BIT (Bureau International du Travail) augmente ainsi de 0,2 point, et passe à 7,4 % de la population active (données 3<sup>ème</sup> trimestre 2024).

Toutefois, depuis la rentrée de septembre 2024 le nombre de demandeurs d'emploi augmente fortement (+ 142 000 à fin novembre 2024)

### Données nationales (3<sup>ème</sup> trimestre 2024)

France métropolitaine	Effectifs (en milliers)	Evolution (en %) sur :	
		un trimestre	un an
<b>Catégorie A</b>	<b>2 814,0</b>	<b>0,2 %</b>	<b>0,1 %</b>
dont hommes	1 443,5	0,4 %	0,8 %
dont femmes	1 370,5	0,0 %	-0,6 %
dont moins de 25 ans	384,9	-0,9 %	0,9 %
dont 25 à 49 ans	1 644,4	0,2 %	-0,2 %
dont 50 ans ou plus	784,7	0,8 %	0,3 %
<b>Catégorie A,B,C</b>	<b>5 123,7</b>	<b>0,2 %</b>	<b>0,9 %</b>

## 3) Pouvoir d'achat et consommation



Les ménages français ne seront pas épargnés par le ralentissement. L'OFCE (Observatoire Français des Conjonctures Economiques) prévoit un recul de 0,2 % du pouvoir d'achat individuel en 2025, contre une hausse de 1,1 % en 2024. Malgré cela, (comme évoqué ci-dessus) le taux d'épargne des ménages devrait légèrement remonter en 2025 (ce qui traduirait une baisse de la consommation).

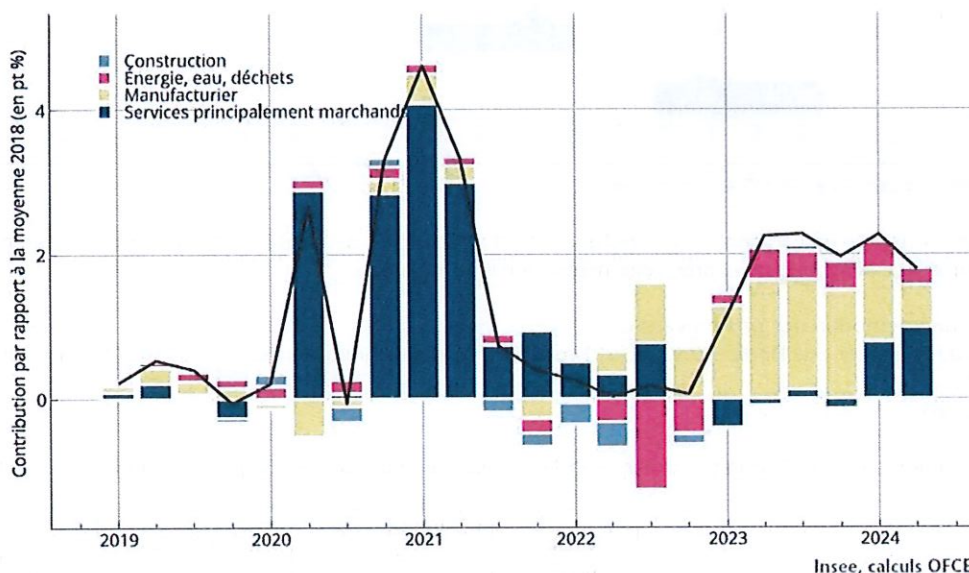
Ce déclin s'explique par la combinaison de plusieurs facteurs : une contraction de l'emploi, une croissance limitée des prestations sociales, et une baisse des revenus du patrimoine due à des dividendes et des taux d'intérêt plus faibles. Malgré cela, la consommation des ménages devrait rester la principale source de croissance en 2025, avec une augmentation de 1,1 %.

Néanmoins, l'OFCE met en garde contre un potentiel repli de la consommation si le taux d'épargne des ménages, actuellement à 17,8 %, restait élevé en 2025. Une épargne excessive, stimulée par les incertitudes politiques et économiques, pourrait faire chuter la croissance à 0,5 %.

#### 4) L'activité des entreprises

La bonne santé des entreprises qui avait tenu, jusqu'à alors, s'est détériorée au début de l'année 2024 : le taux de marge brute des sociétés non financières a atteint 30,8 % de la valeur ajoutée (attention, à ne pas confondre avec le bénéfice net, qui ce dernier prend en compte les charges fixes) au 2<sup>ème</sup> trimestre de 2024 et revient donc à son niveau de long terme (depuis 2012), perdant 1 point en un trimestre.

Il y a, depuis le début de la crise Covid et énergétique, des disparités entre les secteurs sur l'évolution des taux de marge.



Les perspectives de demande atone pour 2025, peuvent réduire les volontés d'investissement des entreprises, surtout dans un contexte de hausse de la fiscalité, de réduction probable des aides et d'incertitude politique.

De plus, le niveau des faillites a atteint un niveau record en 2024, dépassant son niveau de 2019. En variation annuelle, ces défaillances ont augmenté de près de 26 % en juillet et de 24 % en août. Ce nombre élevé d'entreprises défaillantes (près de 63 000 en août) pourrait aussi contribuer négativement au taux d'investissement, même s'il s'agit majoritairement de micro entreprises (57 000).

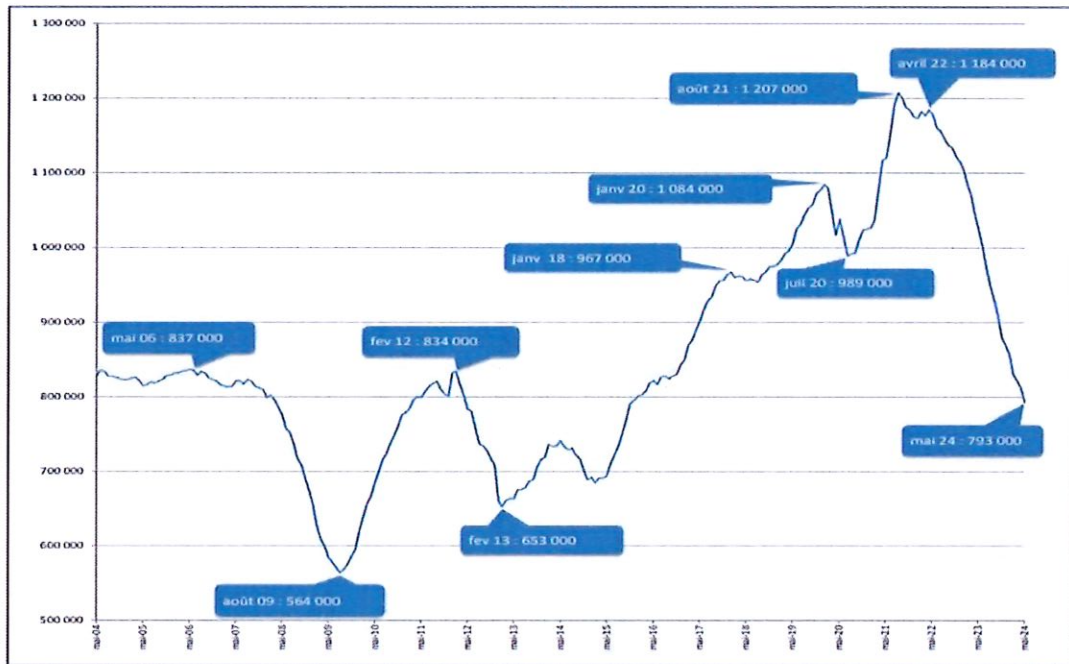
#### 5) L'immobilier

Selon la dernière note de conjoncture des notaires, le volume de transactions de logements anciens en cumul sur les 12 derniers mois en France (hors Mayotte) a atteint 780 000 transactions. La baisse annuelle se stabilise à un peu plus de 20 % depuis novembre 2023. Sur un an, en France métropolitaine, les prix des logements anciens affichent une diminution de 5,2 % (- 5,5 % pour les appartements et - 4,9 % pour les maisons).

La baisse devrait s'atténuer de manière significative pour se limiter à -2 % environ à l'horizon du 1<sup>er</sup> trimestre 2025. Sur le marché du neuf, l'offre de logements est en baisse constante. En mai 2024, les autorisations de logements diminuent et s'établissent à 27 500 (- 3 % par rapport à avril 2024). De juin 2023 à mai 2024, 353 800 logements ont été autorisés à la construction, soit 15 % de moins que lors des 12 mois précédents. En mai 2024, 26 500 logements auraient été mis en chantier, soit

14,2 % de plus qu'en avril 2024. Au cours des 12 derniers mois, 280 100 logements seraient mis en chantier, soit 21,5 % de moins qu'entre juin 2022 et mai 2023.

### Volumes de transactions en France (hors Mayotte) à fin mai 2024



Source : IGEDD d'après DGFIP (MEDOC) et bases notariales

Toujours selon la dernière note de conjoncture des notaires, Il est raisonnable de penser que le rebond de la demande attendue en 2025 devrait confirmer une stagnation des prix, voire même une légère hausse.

Le CSN prévoit une augmentation des prix moyens de :

- 2,3 % en 2024 (à noter que l'indice des prix de l'immobilier cité plus haut mentionne de son côté un recul de 1,3 %).
- 2 % en 2025.
- 1,9 % en 2026.

C'est un élément à prendre en compte afin d'estimer la part de droits de mutation perçue par Thue et Mue pour 2025.

		Prix/m <sup>2</sup> médian	Évolution prix/m <sup>2</sup> sur 1 an	Prix de vente médian	Surface habitable médiane
Appartements anciens	Calvados	3 240 €	- 0,3 %	141 000 €	45 m <sup>2</sup>
	Caen métropole	2 700 €	-1,2 %	134 700 €	54 m <sup>2</sup>
Appartements neufs	Calvados	4 060 €	-0,3 %	209 600 €	54 m <sup>2</sup>
	Caen métropole	3 890 €	-2,1 %	197 900 €	50 m <sup>2</sup>

		Prix de vente médian	Évolution prix vente sur 1 an	Surface habitable médiane	Superficie terrain médiane
Maisons anciennes	Calvados	220 100 €	-2,2 %	100 m <sup>2</sup>	650 m <sup>2</sup>
	Caen métropole	225 000 €	0,0 %	100 m <sup>2</sup>	540 m <sup>2</sup>
Maisons neuves	Calvados	270 000 €	-1,8 %	85 m <sup>2</sup>	240 m <sup>2</sup>
	Caen métropole	255 000 €	-7,3 %	85 m <sup>2</sup>	230 m <sup>2</sup>

#### I. PROJET DE LOI DE FINANCES 2025

Le 4 décembre 2024, l'Assemblée nationale a adopté une motion de censure en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, engageant la responsabilité du Gouvernement. Conformément à l'article 50 de la Constitution, le Premier ministre a présenté sa démission au Président de la République le 5 décembre.

Cette situation a suspendu l'examen et l'adoption du projet de loi de finances pour 2025 qui n'a pu être adopté de façon définitive avant la fin de l'année 2024. Dès lors, la Constitution (article 47, alinéa 4) et la LOLF (article 45) autorisent le Gouvernement à déposer un « projet de loi spéciale » avant le 19 décembre. Ce texte, présenté à l'Assemblée nationale, a permis la perception des ressources nécessaires pour assurer la continuité de la vie nationale en 2025.

### Conséquences sur le budget 2025

Devant l'impossibilité de voter un budget pour 2025 avant le 1<sup>er</sup> janvier 2025, le Gouvernement a déposé un projet de loi spéciale. Celui-ci vise à garantir la continuité de la vie nationale et le fonctionnement régulier des services publics dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Il autorise l'Etat à percevoir les impôts, emprunter, et prélever sur ces ressources les montants à verser aux collectivités territoriales sur la base de la Loi de Finances Initiale 2024.

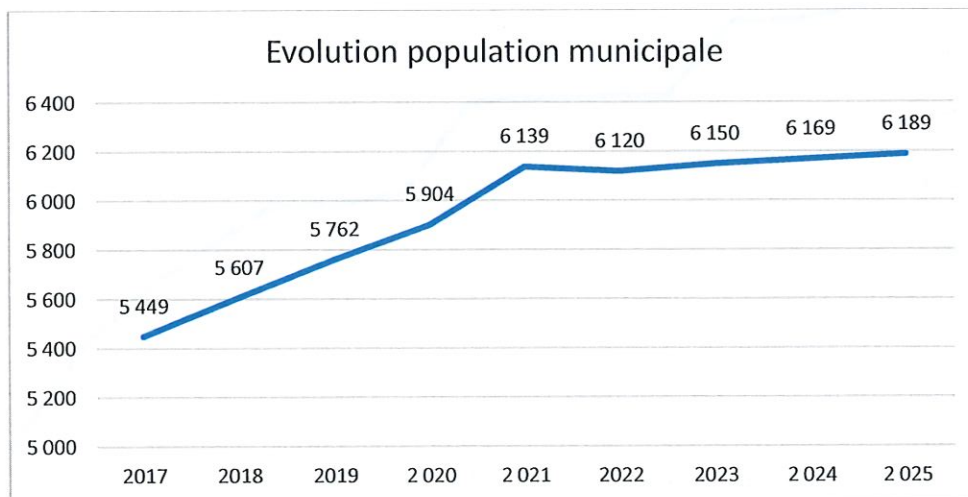
Un nouveau PLF est attendu au 1<sup>er</sup> trimestre 2025

Une participation des collectivités au redressement des comptes publics parait inévitable et viendra impacter le budget 2025.

### Situation communale

Les orientations budgétaires 2025 de la commune sont donc liées aux incertitudes de l'absence de loi de finances.

#### A. Population



La population municipale de Thue et Mue croit chaque année depuis sa création (sauf en 2022). Elle est passée de 5 449 habitants en 2017 à 6 189 en 2025, soit 740 habitants supplémentaires, soit une augmentation de près de 13,21 % sur la période soit près de 1,70 % en moyenne par an.

#### B. Endettement

La commune de Thue et Mue n'a pas souscrit d'emprunts depuis sa création.

Elle a un niveau d'endettement assurant un juste équilibre entre, d'une part, les investissements nécessaires réalisés et à réaliser et, d'autre part, un taux d'endettement supportable financièrement.

A noter que la commune n'a plus d'emprunt en cours sur les budgets annexes : celui de la maison de santé a été remboursé après la vente et celui du budget commerce a été remboursé par anticipation à la fin de la dernière période triennale.

	Budget principal (2025)	Budgets annexes (2025)	TOTAL THUE ET MUE (2025)	Moyenne strate	Moyenne nationale
Annuité par habitant	54,03	0,00	54,03	101 (2021)	113 (2021)

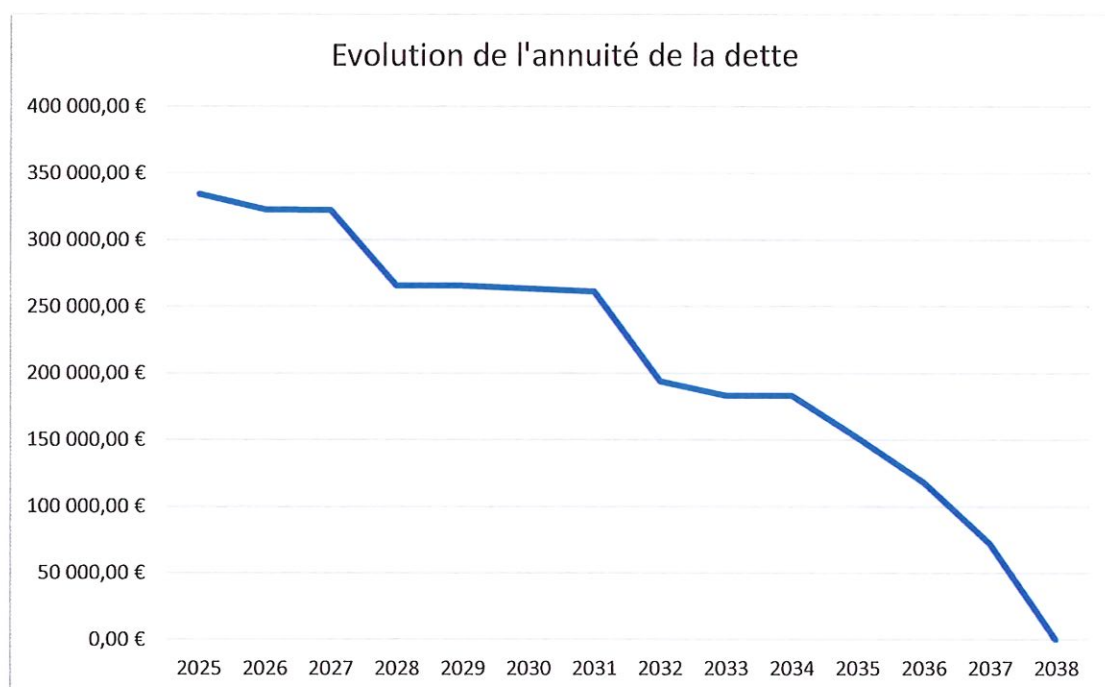
Encours par habitant	436,00	0,00	436,00	743 (2023)	1 038 (2023)
----------------------	--------	------	--------	------------	--------------

Ainsi, l'annuité de la dette en 2025 par habitant se situera à 54,03 euros (61,09 euros en 2024 tout budget confondu dont 55,5 euros pour le seul budget principal). L'encours de la dette par habitant sera en 2025 de 436 euros (535 euros tout budget confondu dont 480 euros pour le seul budget principal en 2024).

Compte tenu de la capacité d'autofinancement brute, le délai de désendettement (nombre d'années nécessaire pour que l'épargne brute rembourse le capital restant dû) de Thue et Mue s'établit à 3 ans et 11 mois, exactement comme les communes dans la même strate (chiffre 2023). Le délai de désendettement des communes est pour l'ensemble de la France de 4 ans et 7 mois.

En 2024, le taux d'endettement de Thue et Mue est de 53 % (ratio de l'encours de la dette sur les recettes de fonctionnement), face à 73,6 % pour les communes en France.

Sans nouvel emprunt, la courbe d'évolution de l'annuité de la dette serait celle-ci.



### C. Capacité d'autofinancement net

Au vu des premiers éléments du compte administratif 2024 la capacité d'autofinancement net de la commune se situera à plus de 400 000 euros, soit une légère augmentation par rapport à l'année 2023 (et cela malgré l'intégration des résultats déficitaires du SEEJ) mais en deçà des années précédentes.

### D. Structure des effectifs

Le nombre d'agents à la commune nouvelle est de 65 agents, représentant 56,36 ETP au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ces chiffres tiennent évidemment compte des agents arrivés à la commune du fait de la dissolution du SEEJ.

Le temps de travail des agents est annualisé à 1 607 heures. Sur les 65 postes, la commune nouvelle compte 4 agents de catégorie A, 7 agents de catégorie B et 54 de catégorie C. On compte 7 hommes et 58 femmes.

Les dépenses de personnel intègrent le régime indemnitaire des agents qui a fait l'objet d'une revalorisation en 2023. En effet, le conseil municipal a voté, lors de sa séance du 7 décembre 2022 la modification de l'Indemnité Forfaitaire de Sujétions et d'Expertise (IFSE) portant le montant minimum mensuel à 260 € pour un agent à temps complet de catégorie C. Ensuite, le régime indemnitaire évolue en fonction du niveau hiérarchique ou de la technicité.

18 agents perçoivent la nouvelle bonification indiciaire (NBI) compte tenu des responsabilités propres qui leur sont confiées, conformément aux textes réglementaires en vigueur.

Le recours aux heures complémentaires ou supplémentaires est limité à certains cas :

- Pour le remplacement momentané d'agents absents,
- Pour pallier des pics ponctuels d'activité,
- Pour des événements exceptionnels et les astreintes.

Enfin, il convient de préciser que la commune a signé une convention de mise à disposition descendante avec la Communauté urbaine représentant 0,70 ETP.

Par convention, Thue et Mue met également des agents à disposition de Caen la mer, Rosel et Le Fresne Camilly, représentant au total 5,6 ETP.

## **E. Dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement devront être globalement maîtrisées compte tenu d'un niveau de CAF en baisse par rapport aux autres années (sauf 2023).

### **1. Les charges à caractère général.**

Les charges à caractère général courantes ne devraient évoluer que dans les proportions de l'inflation. Les principales dépenses sont :

- Le coût de l'énergie,
- Le coût des repas scolaires, dont le marché sera relancé en 2025. Le cahier des charges aura donc un impact direct sur les tarifs. Il est rappelé que la commune sert environ 450 repas par jour d'école soit environ 65 000 par an.
- L'évolution du coût des assurances même si des mesures ont été prises pour atténuer cette hausse (renégociation des niveaux de garantie)

De plus, pour la partie scolaire, les fournitures scolaires des écoles pourraient se maintenir à 49 euros par an et par élève en maternelle et à 48 euros par an et par élève en élémentaire. L'effectif pris en compte étant celui qui est constaté au 1<sup>er</sup> janvier de l'année.

A noter tout de même que les dépenses en 2024 liées aux commémorations au 80<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement n'auront pas lieu en 2025.

### **2. Les dépenses de personnel**

Les dépenses de personnel en 2025 devront être maîtrisées et sont fonction du tableau des effectifs :

- Le non-remplacement d'un agent du Ressources humaines / direction générale en milieu d'année 2024
- Le non-remplacement de la responsable à l'administration générale partie à la retraite en début d'année 2025,
- Une maîtrise du remplacement des agents,

La renégociation et la modification des clauses des contrats d'assurances du personnel permettront de maîtriser la masse salariale. L'augmentation du SMIC aura forcément une incidence sur les dépenses de personnel.

### **3. Les charges de gestion courante**

Les charges de gestions courantes seront en augmentation par rapport à 2024 :

- La subvention à l'ALJ dans le cadre de la Convention pluriannuelle d'objectifs afin d'organiser les centres de loisirs des mercredis, petites et grandes vacances, mais aussi du festival du tout petit, etc., sera en augmentation. Cela permet à un nombre plus important de familles d'être accueillies.
- La participation aux frais de scolarité pour les enfants du Mesnil Patry, scolarisés à Saint Manvieu Norrey ainsi que la participation pour l'utilisation du gymnase seront en année pleine. En 2024, la commune a versé 60% de la contribution pour les deux.

L'enveloppe des subventions aux associations devra rester stable, hors commémorations.

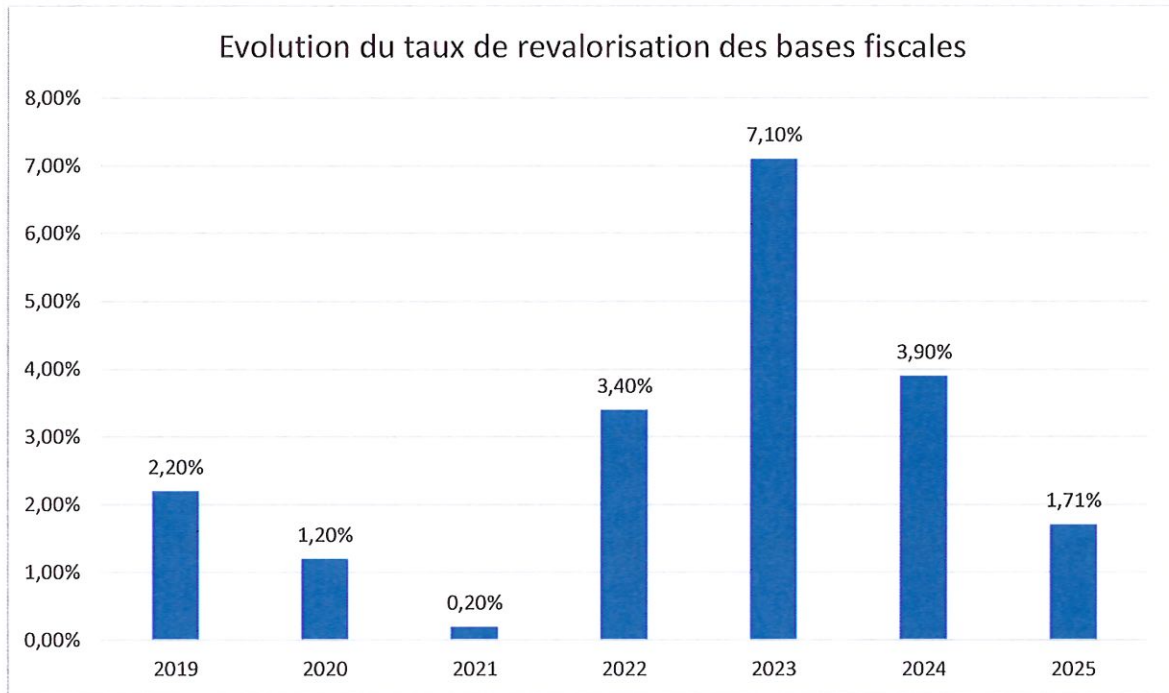
La subvention aux coopératives scolaires pourrait être maintenue au montant 2024, c'est-à-dire 21 euros par an et par élève maternel et 18 euros par an et par élève élémentaire.

### **4. Les charges financières seront globalement du même ordre qu'en 2024.**

### **5. Recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement peuvent être résumées ainsi :

- Celles liées à la compétence Education, Enfance, Jeunesse :
  - o Les recettes des familles liées à la garderie et la restauration scolaire qui pourraient être revalorisées en fonction de l'inflation,
  - o Les subventions liées au transport,
- o Celles liées à la fiscalité comme chaque année :
  - o La valeur des bases fiscales augmentera de 1,71% en 2025 face à 3,9% en 2024, à 7,1% en 2023, à 3,4% en 2022, 0,2% en 2021, 1,2% en 2020, 2,2% en 2019.



- o Il n'est pas prévu de varier les taux de fiscalité locale, pendant la période de lissage.
- o La taxe sur les droits de mutation, en forte baisse en 2023 et 2024, semble en fin 2024 annoncer une reprise mais ne sera pas à la hauteur des années 2021 ou 2022. Cela nécessite une très grande prudence dans les prévisions compte tenu des incertitudes du marché de l'immobilier.
- o Les dotations de l'Etat pourraient être figées sur la base de celles perçues en 2024. (à voir selon la nouvelle loi de finances 2025)

## 6. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement dépendent en grande partie des projets eux-mêmes, que ce soit le fonds de compensation de la TVA ou les subventions des partenaires institutionnels et financiers. A noter que le premier PLF prévoyait une baisse du taux de FCTVA.

Les autres recettes d'investissement seront la taxe d'aménagement reversée à 75% par la communauté urbaine, (probablement toujours en baisse vu la faible demande de permis de construire), les amortissements des biens en vue de leur renouvellement et de la capacité à investir de la commune.

Enfin, la dernière recette d'investissement pourrait être le recours à l'emprunt si la commune le décide en 2025.

## 7. Dépenses d'investissement

### a. Projets démarrés et/ou livrés en 2024

L'année 2025 verra le lancement des gros projets inscrits lors des budgets précédents :

- L'espace culturel et de la vie associative et la maison des services au public à Cheux,
- L'agrandissement et la rénovation de la salle polyvalente à Putot en Bessin,
- L'aménagement des loges au Studio,

- **La réflexion** autour de certains bâtiments et ou équipements : Le terrain de foot synthétique, la mairie annexe de Brouay, la salle polyvalente du Mesnil Patry, les églises, la gendarmerie, la rénovation de l'école de Cheux, une maison des associations à Bretteville l'Orgueilleuse.

L'année 2025 sera aussi celle du lancement ou de la réflexion des nouveaux projets.

b. Nouveaux projets 2025

L'orientation budgétaire pourrait suivre la structure du projet de territoire adopté par le conseil municipal en juin 2019. Le projet de territoire comporte 3 axes stratégiques, 13 objectifs généraux et 75 actions. Le document ci-dessous présente les actions **réalisées (et à poursuivre le cas échéant)**, **les actions à réaliser en 2025** et celles qui le seront les **années suivantes**.

Les trois axes stratégiques du projet de territoire sont :

- Renforcer et développer les services à la population
- Assurer le développement durable de la commune et la transition énergétique
- Valoriser la qualité de vie du territoire

<b>* Renforcer et développer les services à la population</b>	
<b>Engager une dynamique en faveur des seniors</b>	
Organiser un forum du "bien vieillir"	Réalisé et à poursuivre
Créer et implanter une maison partagée / Hébergement spécifique pour les aînés afin de rompre leur isolement	A faire années suivantes
Favoriser l'implantation d'un EPHAD	A faire années suivantes
Ancrer et développer le CCAS au sein du territoire	Réalisé et à poursuivre
Inscrire le CCAS dans le maillage de l'action sociale déjà en place	Réalisé et à poursuivre
Favoriser le portage à domicile pour les seniors	Réalisé et à poursuivre
Favoriser le partenariat entre le CLIC et le CCAS	Réalisé
<b>Diversifier l'offre en faveur de la petite enfance</b>	
Créer une crèche et halte-garderie : multi accueil	A faire années suivantes
Service supplémentaire : lien entre la prise en charge des enfants à domicile et l'école (pédibus, vélo-bus, blablapied)	A faire années suivantes
Soutenir le festival culturel du tout petit	Réalisé et à poursuivre
<b>Adapter le positionnement de l'offre de services aux besoins des adolescents</b>	
Créer des actions événementielles à destination des adolescents	Réalisé et à poursuivre
Renforcer la présence sur le terrain pour rencontrer les adolescents	A faire années suivantes
Encourager l'implantation d'un collège sur le territoire	A faire années suivantes
<b>Maintenir et renforcer l'offre éducative sur le territoire et l'aide à la parentalité</b>	

Favoriser les temps d'échanges autour de diverses thématiques, permanences partenariales	Réalisé et à poursuivre
<b>Accompagner le maintien et le développement des commerces et services de proximité, y compris l'offre de soin</b>	
Créer des animations commerciales durant l'année	Réalisé et à poursuivre
Et soutenir la création d'une association de commerçants	2025
Compléter l'accueil physique par une offre de services en ligne	Réalisé et à poursuivre
Mettre en place une signalétique des services publics et privés	Réalisé
Réaliser les CNI et les passeports à Thue et Mue	Réalisé et à poursuivre
Baliser les chemins de randonnées et les entretenir	A faire années suivantes
Réaliser des trottoirs	Réalisé et à poursuivre
Ouvrir une seconde permanence AIAE sur le territoire et communiquer sur cette association	Annulé
Proposer de nouveaux logements d'urgence	Réalisé et à poursuivre
Agir pour accélérer le déploiement de la fibre optique	Réalisé et à poursuivre
Pérenniser et développer les accueils du public dans les mairies	Réalisé et à poursuivre
Maintenir et développer les services de santé	Réalisé et à poursuivre
Faire vivre la place des Canadiens à Bretteville l'Orgueilleuse	Réalisé et à poursuivre
Compléter l'offre à la maison de santé à Cheux	Réalisé
Créer une maison de services publics à Bretteville l'Orgueilleuse	Réalisé
<b>* Assurer le développement durable de la commune et la transition énergétique</b>	
<b>Renforcer la dynamique liée à la préservation de l'environnement</b>	
Aménager une zone humide naturelle pour permettre la diversification, la prolifération de la faune et de la flore pour en faire un site de villégiature et de biodiversité à caractère pédagogique	Réalisé
Inciter la population à utiliser les moyens de transports collectifs : aire de covoiturage, trains ...	Réalisé et à poursuivre
Relier l'ensemble des communes historiques par un réseau de liaisons douces adaptées et entretenues. Créer des voies douces à l'intérieur des communes, notamment vers la gare TER	Réalisé en partie et à poursuivre
Favoriser la rénovation de l'habitat	Réalisé et à poursuivre
Gérer les déchets dans les services	A faire années suivantes
Réfléchir aux devenirs des églises pour nos six communes	2025



Penser aux bâtiments publics et énergies positives : chauffage solaire, récupérateur d'eau pour les toilettes	Réalisé et à poursuivre
Installer des composteurs collectifs	2025
Sensibiliser les agents, les élus, les publics sur les économies d'énergie	Réalisé et à poursuivre
Favoriser la biodiversité et aménagements des espaces (inondation, faune, flore)	Réalisé et à poursuivre
Poursuivre la lutte contre les inondations	Réalisé et à poursuivre
Equiper en énergie renouvelable les bâtiments neufs et les rénovations anciennes	Réalisé et à poursuivre
<b>Construire et mettre en œuvre un schéma de mobilité</b>	
Aménager des aires de co-voiturages (corneille, gare, etc...)	Réalisé et à poursuivre
Valoriser la gare, augmenter le cadencement, aménager les abords	Réalisé et à poursuivre
Valoriser et développer Réseau bus vert et RESAGO	Réalisé et à poursuivre
<b>Définir un aménagement urbain durable</b>	
Mettre en place une vidéo protection des équipements	Réalisé et à poursuivre
Construire un local technique pour le pôle technique de Cheux	Réalisé et à poursuivre
Poursuivre l'aménagement de jeux pour enfants dans les communes et les maintenir en état	Réalisé et à poursuivre
Aménager le cœur de bourg de Bretteville l'Orgueilleuse (carrefour à feux, RD 613, RD 83, aménagement d'une place, lutte contre les nuisances sonores, etc...)	2025 et années suivantes
Penser la ville pour les personnes âgées (logements adaptés, aménagements adaptés, équipements adaptés)	A faire années suivantes
Réaliser un aménagement urbain limitant l'usage de la voiture	A faire années suivantes
Limiter la consommation des espaces agricoles et naturels et / ou l'étalement urbain. Limiter l'imperméabilisation des surfaces dans les aménagements	Réalisé et à poursuivre
Créer des jardins familiaux et un parcours de santé et loisirs à Bretteville l'Orgueilleuse (1ère et 2nde tranche)	Réalisé
<b>Favoriser le développement économique et l'emploi</b>	
Développer la zone d'activités en accompagnant l'installation d'entreprises	Réalisé et à poursuivre
Rencontrer et connaître les entrepreneurs afin d'anticiper leurs évolutions	Réalisé et à poursuivre
Mettre en lien l'AIAE et les entreprises du territoire	Réalisé et à poursuivre
S'assurer d'une offre toujours disponible en foncier d'entreprise	2025
Permettre l'installation d'entreprises en étant le facilitateur et le lien entre les entreprises et les partenaires institutionnels	Réalisé et à poursuivre

<b>* Valoriser la qualité de vie du territoire</b>	
<b>Soutenir la vie associative</b>	
Rénover structurellement et énergétiquement la salle des fêtes de Cheux avec une extension pour les associations et pour la bibliothèque	2025
Développer le forum des associations	Réalisé et à poursuivre
Créer une maison des associations (500 m <sup>2</sup> ), afin de répondre à la demande de salles adaptées aux pratiques sportives et culturelles	2025
Agrandir la salle des fêtes de Putot en Bessin	2025
Organiser des assises des associations : favoriser les échanges entre les associations, accompagner et valoriser le bénévolat (formation, information, etc.), fête des associations.	Réalisé et à poursuivre
Mettre en place une procédure de demande de subventions aux associations : conventionnement pluriannuel sur la base du projet associatif, pérenniser les associations par une politique de subventions adaptée et un soutien logistique.	Réalisé et à poursuivre
Favoriser la fusion et le regroupement de certaines associations	A faire années suivantes
<b>Soutenir et accroître la relation avec les administrés</b>	
Rénover la mairie annexe de Sainte Croix Grand Tonne	Réalisé
Organiser des réunions publiques afin de donner la parole aux administrés	Réalisé et à poursuivre
Maintenir des élus de proximité dans chaque commune déléguée	Réalisé et à poursuivre
Maintenir des services municipaux ouverts dans les communes déléguées	Réalisé et à poursuivre
Organiser des permanences d'élus sur le territoire municipal	Réalisé et à poursuivre
<b>Renforcer la communication</b>	
Créer, structurer et professionnaliser un service communication : diversifier les modes de communication en les adaptant à la cible, faire du marketing territorial, assurer une cohérence de communication, développer les relations presse régionale (écrite, radiophonique, télévisuelle)	Réalisé et à poursuivre
<b>Dynamiser la politique culturelle</b>	
Mettre en œuvre le Projet Scientifique Culturel Educatif et Social (PSCES) : élargir les plages d'ouverture des bibliothèques, développer l'accès numérique de la lecture publique, développer les partenariats, proposer des animations, développer les espaces numériques, transformer les bibliothèques en médiathèques et ludothèques	Réalisé et à poursuivre
Mettre en œuvre les 6 axes majeurs du projet culturel 2020-2026 Organiser une programmation diversifiée s'adressant à tous les publics Placer les habitants au cœur de la politique culturelle	Réalisé et à poursuivre
Mettre en place une gouvernance pour la Culture	Réalisé et à poursuivre
Obtenir la licence d'entrepreneur de spectacles vivants : licence 1 : Exploitant du lieu - licence 3 : diffuseur de spectacles	Réalisé
Créer des actions en faveur du patrimoine	A faire années suivantes

M. François TOUYON lance le débat en indiquant que les propos de Bernard ARNAUD dont la situation financière est indécente (en 2016 son salaire annuel était de 7,8 millions d'euros et son patrimoine de 91,7 milliards), sont insensés. Ce monsieur a la capacité de payer davantage d'impôts et de contribuer au redressement.

Pour le sujet plus local, M. François TOUYON se félicite de la gestion communale et souligne l'aberration d'une somme de 570 k€ qui est versée obligatoirement à l'investissement (amortissement) qui contraint la section de fonctionnement alors que les besoins sont dans cette section.

M. Thierry PITEL demande combien de personnes fait vivre Bernard ARNAUD.

Mme Myriam LETELLIER précise que le chômage augmente et Bernard ARNAUD emploie en France 37 000 personnes et fait rayonner la France à l'étranger. Les collectivités sont les plus touchées dans ces périodes d'incertitude. Le Conseil départemental du Calvados arrive à l'effet ciseau, hausse des dépenses (surtout sociales pour le département) et la baisse des recettes.

M. Didier LHERMITE précise que les communes ne peuvent voter un budget en déséquilibre. La suppression de la taxe d'habitation est assez incompréhensible car prise en charge par l'Etat.

Mme Lalia LESAGE précise que la situation financière est ce qu'elle est mais en France nous avons la santé gratuite, l'école gratuite, la justice gratuite.

Sur le projet de territoire, M. François TOUYON précise qu'il faut retirer le projet du collège qui ne verra pas le jour.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité, décide :

- D'ACTER le débat tenu sur les orientations budgétaires 2025
- D'ACTER le rapport sur lequel le débat d'orientation budgétaire s'est appuyé
- D'APPROUVER les perspectives budgétaires proposées pour l'année 2025
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tout document pour la bonne exécution de la présente délibération.

## **VII. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE TERRAIN DE FOOT SYNTHETIQUE**

Rapporteur : Didier LHERMITE, maire adjoint en charge de l'administration générale et des finances

Ayant à cœur de soutenir le développement de la pratique sportive sur son territoire, la commune proposera de porter un projet de transformation du terrain de football naturel de Bretteville l'Orgueilleuse en terrain synthétique.

Ce projet, construit par le FC Thaon Bretteville Le Fresne et par la commune, doit permettre une pratique du football toute l'année à toutes les saisons. Le club compte près de 500 licenciés avec une croissance des dernières années de plus de 30%, et une pratique féminine à tous les âges. Il est classé 13<sup>ème</sup> du Calvados sur 163, 50<sup>ème</sup> sur 789 en Normandie, et labellisé Espoir au niveau Excellence. Outre l'activité du club, la pratique du football rassemble de nombreux bénévoles et associations sur le territoire. Le terrain est situé à Bretteville l'Orgueilleuse, à proximité des équipements scolaires, périscolaires, extra-scolaires, permettant ainsi un usage mutualisé de l'équipement du lundi au dimanche.

Ce projet structurant permet ainsi à la commune de renforcer son attractivité en développant l'offre d'équipements sportifs et de favoriser la pratique auprès de tous les publics.

Le projet est estimé à 839 069 € HT (968 835 € TTC) (hors frais de maîtrise d'œuvre) et pourrait être subventionné par le fonds d'aide au football amateur. Dans un premier temps, il est proposé de déposer des demandes de subventions auprès des partenaires institutionnels, et notamment auprès de de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 40%.

Mme Nelly LAVILLE précise que les licenciés ne sont pas que Brettevillais. Est-ce que Thoan, Le Fresne Camilly et Cairon participeront ? M. Michel LAFONT répond que les demandes seront faites comme pour les autres financeurs.

Mme Nelly LAVILLE donne l'avis de Mme Sarah IUNG : « Je n'ai qu'un souhait sur le vote concernant le terrain de foot synthétique. Si c'est pour faire l'étude de faisabilité avec un débat contradictoire honnête (à 1 million d'investissement ce serait le moins qu'on puisse attendre, sachant qu'on nous aura bassiné que les caisses sont vides, etc ...) cela demande de l'entretien, brossage, nettoyage et la durée de vie est entre 8 et 12 ans. De plus, ce n'est pas parfait. A une époque où on devrait revégétaliser, on enlèverait une surface importante de puits carbone ; ce n'est pas comme s'il y avait des installations merdiques. Depuis que je suis élue c'est la 3<sup>ème</sup> fois que les terrains sont transformés. Terrain d'honneur, installation du forage, construction du club house et je ne parle pas des rénovations diverses et variées. Et en plus le club a disparu. Et il va falloir en faire un à Cheux aussi. Les autres communes (Le Fresne Camilly, Thaon) ont dit non. Bref toute cette digression pour dire que je suis contre un terrain synthétique à Bretteville. Vu la durée de vie limitée (10 ans) je pense que 100 000 € par an on a de quoi en faire quelque chose. Et puis dans les prochaines

années les gens joueront via des casques virtuels depuis chez eux comme ça ils ne seront pas sales et on se retrouvera avec un truc à recycler donc encore des rais et on abime une zone naturelle. La terre et l'herbe c'est mieux. Longue vie aux lombrics ! »

M. Jean-Pierre BALAS demande si on peut déposer d'autres dossiers que celui-là ou si c'est bloquant. M. Michel LAFONT répond qu'aucun autre dossier n'est prêt pour 2025, les autres seront prêts en 2026 et au-delà.

Mme Marie THEAULT demande quelle est la position si la commune obtient le financement. M. Michel LAFONT précise que l'on a l'année en cours pour l'abandonner et remettre les sommes au sein de la DTER pour les autres communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
avec :

- 27 voix POUR,
- 2 voix CONTRE (Mmes Marie THEAULT et Sarah IUNG),

décide :

- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à présenter une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 40%.
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

#### **VIII. LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LE MARCHE DE RESTAURATION SCOLAIRE**

Rapporteur : Nelly LAVILLE, maire adjointe en charge de l'Education, Petite enfance et Jeunesse

Le marché de restauration passé avec la société CONVIVIO arrive à échéance le 31 août 2025.

Ce marché fournit les repas des restaurants scolaires de Bretteville l'Orgueilleuse et Cheux en liaison froide pour un coût annuel moyen de 193 000€ TTC.

La restauration scolaire est aujourd'hui à la croisée de nombreux enjeux de l'action publique et d'exigences accrues de la part des usagers et des familles. Les questions de protection de l'environnement, de santé, de qualité des aliments, d'éducation et de sociabilité, doivent être intégrées dans la détermination de l'offre de restauration.

La commission Education Enfance Jeunesse, qui s'est réunie le 21 janvier, a conduit un travail d'analyse du marché actuel pour identifier les points fondamentaux du prochain marché et des axes d'amélioration.

Le marché devra répondre aux objectifs en matière d'alimentation durable et de qualité fixés par la loi Egalim (loi issue des Etats Généraux de l'Alimentation en 2018) et par la loi Climat et Résilience (Août 2021) qui comporte des objectifs ambitieux en matière d'alimentation durable et de qualité.

Pour rappel, ces 2 lois fixent les objectifs suivants :

- 50% de produits durables et de qualité dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (loi Egalim), un plan de diversification des protéines, un menu végétarien au moins une fois par semaine et la fin des contenants en plastique (au 1<sup>er</sup> janvier 2025).
- 60% de produits durables et de qualité pour les viandes et poissons (au 1<sup>er</sup> janvier 2024 - loi Climat et Résilience).

Le mode de consultation retenu est un marché en procédure adaptée (MAPA) conformément aux dispositions de l'article L. 2123-1 et R 2123-1-3° (services sociaux et autres services spécifiques) du Code de la Commande Publique.

Le planning de consultation proposé est le suivant :

	Réunion de lancement pour signature marché	10/06/2025
Conseil Municipal	Choix du prestataire	21/05/2025
CAO	Choix du prestataire	29/04/2025
	Remise des offres	28/03/2025
	Publication de la consultation	07/02/2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité, décide :

- **DE LANCER** un marché à procédure adaptée (MAPA) pour le marché de restauration collective pour 4 ans, sur la période du 1er septembre 2025 au 31 août 2029 sous forme d'accord cadre à bons de commande.
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

#### IX. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES CIVIQUES

Rapporteur : Nelly LAVILLE, maire adjointe en charge de l'Education, Petite enfance et Jeunesse

Le service civique est un dispositif instauré par la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 dont le décret n°2010-485 du 12 mai 2010 vient encadrer les dispositions. Ce dispositif est codifié dans le Code du Service National.

Les collectivités territoriales affiliées peuvent mettre en place l'engagement de service civique ou décider de recourir au dispositif d'intermédiation avec un organisme agréé, ce qui permet à la commune d'accueillir un volontaire sans devoir demander et obtenir un agrément au titre du Service Civique. En l'espèce, la Mission Locale serait l'organisme intermédiaire entre l'État et la commune, le ou les volontaires.

Le service civique s'adresse

- aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (élargi aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans)
- sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 8 mois pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif, à raison de 24 ou 28 heures par semaine
- et ce, pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la nation : Éducation pour tous - Santé - Solidarité - Loisirs et Culture - Environnement - Sport - Mémoire et citoyenneté - Développement international

L'article L 120-9 du code du service national indique qu'une personne morale ne peut pas recruter un contrat de service civique pour exercer des missions relevant du fonctionnement général de l'organisme d'accueil, ou confier des missions exercées par un agent public moins d'un an avant la date de signature du contrat.

Les missions de service civique doivent permettre d'expérimenter ou de développer de nouveaux projets au service de la population, de démultiplier l'impact d'actions existantes en touchant davantage de bénéficiaires, ou de renforcer la qualité du service déjà rendu par les agents à la population.

A ce titre, **le volontaire ne peut être indispensable au fonctionnement courant de l'organisme** et ne pas exercer de tâches administratives et logistiques liées aux activités quotidiennes de l'organisme (secrétariat, accueil téléphonique, gestion des ressources humaines...).

Le contrat de service civique n'est pas un contrat de travail : il ne relève pas du code du travail mais du code du service national. **Pour autant, la position du volontaire ne doit pas être celle d'un intervenant livré à lui-même** : il reste soumis aux règles de service imposées par le cadre dans lequel il intervient. Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Le service civique donnera lieu à **une indemnité versée directement par l'Etat** au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier. Les frais d'alimentation ou de transport pourront être couverts, par la structure d'accueil, par le versement d'une indemnité complémentaire en application de l'article R 121-25 du code du service national.

Une formation civique et citoyenne sera obligatoirement assurée au volontariat. Un référentiel de formation a été défini par l'agence de service civique.

Pour la commune, le coût mensuel s'élève à 114,85 € et le jeune perçoit une rémunération de 620 €. La commune souhaite que ce dispositif puisse être mis en place pour l'accompagnement des enfants en situation de handicap.

Mme Lalia LESAGE évoque la situation de son enfant handicapé scolarisé à Cheux il y a plusieurs années et qui a dû être scolarisé ailleurs compte tenu d'une impossibilité des enseignants de l'accueillir. C'est donc une très belle initiative.

M. François TOUYON évoque le moment où il était directeur d'école un système semblable avait été mis en place et un service civique avait trouvé sa voie en AESH. C'est donc effectivement une belle initiative.

Mme Nelly LAVILLE indique que la difficulté peut être de trouver le jeune. Mme Myriam LETELLIER indique que pas nécessairement car entre deux scolarités, beaucoup de jeunes peuvent être intéressés pour trouver ensuite leur voie.

M. Michel LAFONT précise que sa fille a été dans cette situation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité, décide :



1	VRD	5	MARTRAGNY TP	SAINT COME DE FRESNE	14960	118 498,08 €	118 788,00 €
2	Réseaux souples	5	SORAPEL	CERISY LA FORET	50680	44 256,80 €	54 155,00 €
<b>TOTAL HT</b>						<b>162 754,88 €</b>	<b>172 943,00 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité, décide :

- **DE RETENIR** la proposition de la commission d'appel d'offres pour un montant HT de 162 754,88 €
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

## **XII. VENTE DU BIEN SANS MAITRE**

Rapporteur : Jean-Pierre BALAS, Maire délégué de Bretteville-l'Orgueilleuse

Le 27 mai 2020, le maire délégué de Bretteville l'Orgueilleuse a pris un arrêté constatant que l'immeuble cadastré 098 AC 117, n'a pas de propriétaire connu et que la taxe foncière n'a pas été acquittée depuis plus de 3 ans.

L'arrêté a été transmis au dernier propriétaire connu, une publicité a été effectuée en date du 5 juin 2020 dans le Ouest France et l'arrêté a été affiché en mairie.

Le propriétaire ne s'est pas fait connaître dans les 6 mois après les dernières mesures de publicité prévues, le bien est donc présumé sans maître.

Cet immeuble est revenu à la commune par acte en date du 13 juillet 2022.

Le conseil municipal, en date du 28 septembre 2022, a souhaité acquérir la parcelle cadastrée AC 121 servant d'accès à la parcelle AC 117 (délibération N°2022-62).

Le terrain cadastré 98 AC 117 et 98 AC 121 située 82 rue de Bayeux à Bretteville-l'Orgueilleuse, d'une contenance de 418 m<sup>2</sup>, est en zone AS du PLU.

Les domaines ont évalué la valeur du bien à la somme de 30 000 euros, assortie d'une marge d'appréciation de 10% (hors frais de notaire et d'acquisition).

Le conseil communal de Bretteville-l'Orgueilleuse propose au conseil municipal de vendre le terrain cadastré 98 AC 117 et 98 AC 121 à 35 000 euros minimum (prix plancher). Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Pour permettre cette vente, il est nécessaire de la rendre publique. Une annonce va notamment paraître sur le site internet de la commune ainsi que Citykomi. Il est donc nécessaire de définir des critères.

Les critères suivants sont définis pour le choix de l'acquéreur :

- l'offre la mieux-disante sera retenue
- si deux offres d'un même montant sont proposées celle reçue en premier sera retenue et, en cas d'arrivée le même jour, l'offre d'un habitant de THUE ET MUE sera retenue
- En cas d'égalité un tirage au sort sera effectué, en présence, s'ils le souhaitent, des candidats
- Délibération sur la vente lors du conseil municipal du 26 mars 2025

**Conditions particulières :**

- le bien est vendu en l'état. Les visites de terrains sont possibles sur rendez-vous
- la commune se réserve le droit d'interrompre à tout moment la procédure, sans indemnisation.
- La commune choisira librement l'acquéreur, en fonction des offres et des éléments d'informations reçus
- La commune n'aura pas à motiver une éventuelle décision de rejet.

Le conseil communal de Bretteville l'Orgueilleuse s'est réuni le 9 janvier 2025

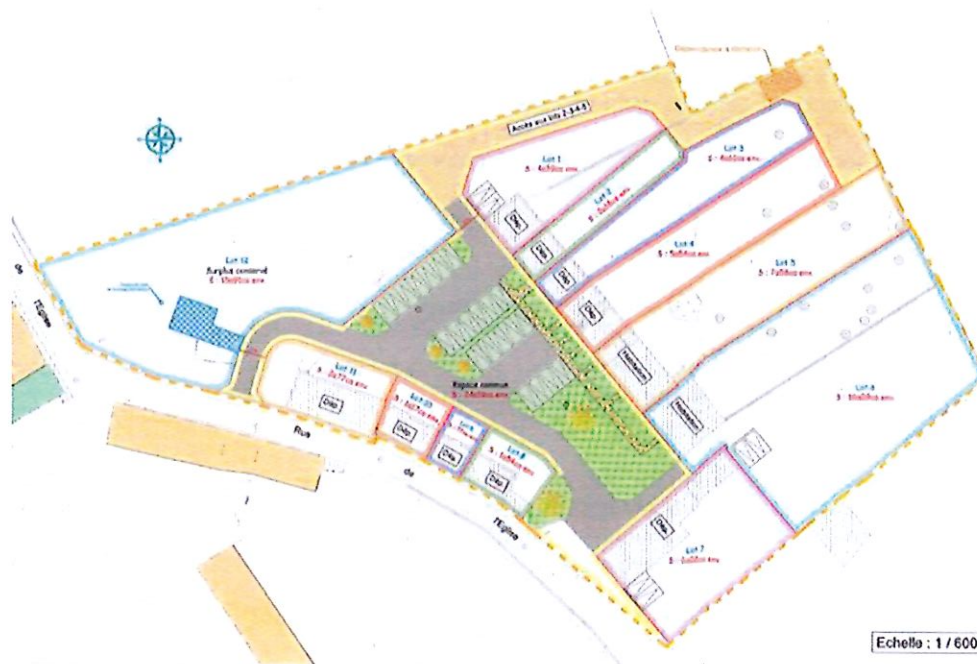
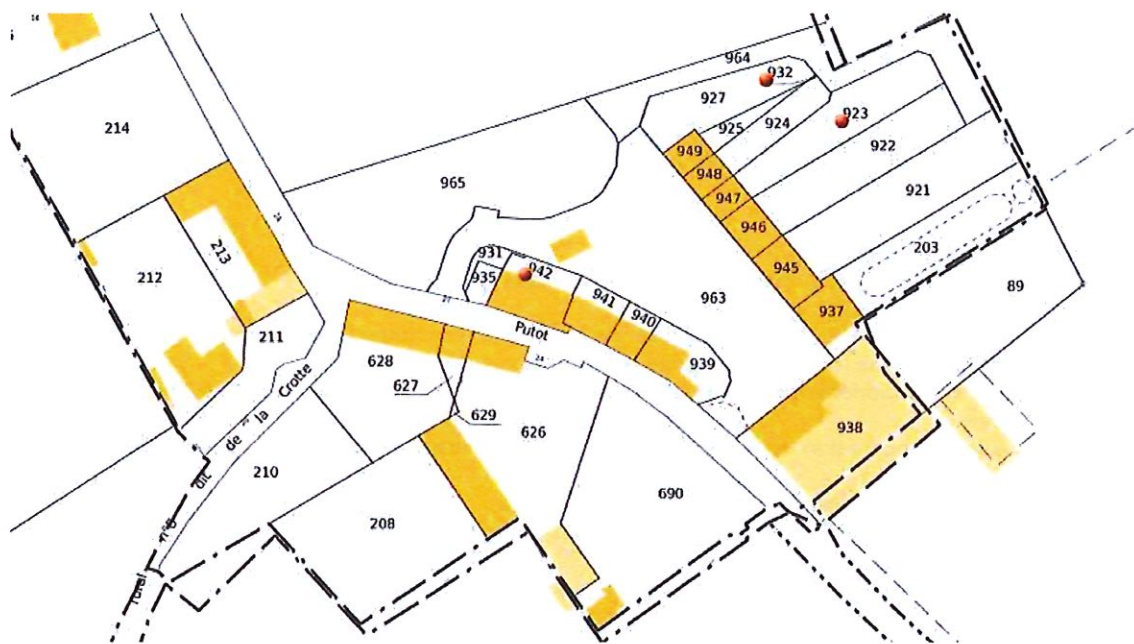
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité, décide :

- **DE METTRE EN VENTE** ledit terrain au prix de 35 000 € minimum dès que possible et d'en faire publicité notamment sur le site internet de la commune et Citykomi,
- **DE PRÉCISER** que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

## **XIII. DENOMINATION DU CLOS GERVAIS**

Rapporteur : François TOUYON, maire délégué de Putot-en-Bessin

Le conseil communal de Putot-en-Bessin propose au conseil municipal le changement de dénomination 27 rue de l'église de Putot, ancienne ferme où 12 logements vont être créés à terme.



Le conseil communal propose donc de nommer l'ancien 27 rue de l'Eglise, le Clos Gervais, afin de pouvoir numérotter l'ensemble des logements :

- Lot 1 (Parcelles 525 0A925 - 525 0A927 - 525 0A949) : 1 Clos Gervais
- Lot 2 (Parcelles 525 0A924 - 525 0A948) : 2 Clos Gervais
- Lot 3 (Parcelles 525 0A923 - 525 0A947) : 3 Clos Gervais
- Lot 4 (Parcelles 525 0A922 - 525 0A946) : 4 Clos Gervais
- Lot 5 (Parcelles 525 0A921 - 525 0A945) : 5 Clos Gervais
- Lot 6 (Parcelles 525 0A89 - 525 0A203 - 525 0A937) : 6 Clos Gervais
- Lot 7 (Parcelle 525 0A938) : 29 rue de l'église de Putot
- Lot 8 (Parcelle 525 0A939) : 8 Clos Gervais



- Lot 9 (Parcelle 525 0A940) : 9 Clos Gervais
- Lot 10 (Parcelle 525 0A941) : 10 Clos Gervais
- Lot 11 (Parcelle 525 0A942 pour partie : Logement F4) : 11 Clos Gervais
- Lot 12 (Parcelle 525 0A942 pour partie : Logement F3) : 12 Clos Gervais

Par ailleurs, le 27 rue de l'église de Putot correspondra à la parcelle 525 0A 965.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité, décide :

- DE DESIGNER Clos Gervais les parcelles ci-dessus présentées,
- D'AUTORISER le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

#### **XIV. INDEMNITÉ DE FONCTION D'UN ÉLU**

Rapporteur : Michel LAFONT, Maire

M. Dominique MARIE, maire-adjoint au maire délégué de Bretteville l'Orgueilleuse perçoit actuellement une indemnité correspondant à 8,57% de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit une indemnité mensuelle de 352,27 euros.

M. Dominique MARIE va très régulièrement s'absenter durant l'année 2025. Avec son accord, il est proposé de diviser par deux son indemnité, la passant à 4,29% de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit une indemnité mensuelle de 176,14 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité, décide :

- DE FIXER l'indemnité de M. Dominique MARIE à 4,29% de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 1<sup>er</sup> février 2025,
- D'AUTORISER le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération

#### **XV. QUESTIONS DIVERSES**

- Spectacle Divalala : trois chanteuses à capella. C'est un beau spectacle, avec un public de personnes en situation de handicap de la MAS et beaucoup de monde présent
- Haies : lancement d'un appel à projet par Caen la Mer pour inciter les habitants à planter des haies sur leur propre terrain, 10, 20 et 30 mètres sont offerts par l'EPCI.
- Cheux : mise en place du chantier avec plan de circulation et de stationnement. On a dû et pu s'adapter. Merci aux services pour la réaction.
- Association : au sommet de Bretteville (escalade) avec un créneau en plus le mercredi matin au gymnase pour un public en situation de handicap.

Fin de la séance : 22h00

Michel LAFONT  
Le Maire



